

COMMUNE DE POMÉROLS**EXTRAIT 09-04-24 N°1 A) DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mardi 9 avril 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, Mme Nelly SORLI, M. Gérard ORTIZ Mme Sylvie SALVADOR, M. Jean Louis LAUX, Mme CAPDIVILA Céline, Mme LE GOFF Angelica, Mme Fabienne FABRE, Mr, Mr Thierry SICARD
Mme Marie Line THIEULES,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

ABSENTS EXCUSES : Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Ana BAYONA, M. Franck LERICHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAPDIVILA Céline

OBJET : Adoption du compte de gestion 2023 du Budget Général

✓ *VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant et que ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable de la Trésorerie de Sète. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandants émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Il est donc soumis à l'Assemblée délibérante le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'APPROUVER** le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget Général dressé par le comptable de la Trésorerie de Sète, certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023 du budget principal

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

* Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 09-04-24 N°1 B) DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, Mme Nelly SORLI, M. Gérard ORTIZ Mme Sylvie SALVADOR, M. Jean Louis LAUX, Mme CAPDIVILA Céline, Mme LE GOFF Angelica, Mme Fabienne FABRE, Mr, Mr Thierry SICARD
Mme Marie Line THIEULES,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

ABSENTS EXCUSES : Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Ana BAYONA, M. Franck LERICHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAPDIVILA Céline

OBJET : Adoption du compte de gestion 2023 du Budget annexe du lotissement de marche Gay

✓ *VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant et que ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe de Marche Gay établi par le comptable de la Trésorerie de Sète. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandants émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Il est donc soumis à l'Assemblée délibérante le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe de marche Gay.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe de marche Gay dressé par le comptable de la Trésorerie de Sète, certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023 du budget annexe de marche Gay.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 09-04-24 N°2 A) DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, Mme Nelly SORLI, M. Gérard ORTIZ, Mme Sylvie SALVADOR, M. Jean Louis LAUX, Mme CAPDIVILA Céline, Mme LE GOFF Angelica, Mme Fabienne FABRE, Mr, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

ABSENTS EXCUSES : Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Ana BAYONA, M. Franck LERICHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAPDIVILA Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAPDIVILA Céline

OBJET : Adoption du compte administratif 2023 du Budget Général

✓ *VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur les comptes administratifs, présentés par le Maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, des comptes de gestion établis par le comptable de la collectivité territoriale.

L'existence de ces deux comptes permet de les rapprocher l'un de l'autre pour vérifier d'une part, la conformité des résultats de l'exercice et d'autre part, que les consommations de crédits respectent bien les autorisations budgétaires votées.

Le Compte Administratif, élaboré par le Maire, est un document de synthèse retraçant l'exécution budgétaire au cours de l'exercice et la rapprochant des autorisations budgétaires votées par le conseil. Il fait apparaître les résultats budgétaires des exercices.

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qu'il appartient donc au Conseil Municipal d'élire son Président de séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif.

L'exécution du Budget principal se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2023	1 666 949,19 €	4 423 600,77 €	2 756 651,58 €
Report de l'exercice 2022		1 403 924,36 €	1 403 924,36 €
Résultat cumulé			4 160 575,94 €
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2023	1 424 598,85 €	772 014,49 €	- 652 584,36 €
Report de l'exercice 2022		287 877,19 €	287 877,19 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023			- 364 707,17 €
Résultat cumulé			3 795 868,77 €

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE NOMMER** à la place de monsieur Laurent DURBAN , président de séance, Mr Bernard ICHE , 1^{er} adjoint de la commune

Monsieur Laurent Durban étant sorti, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT,

DÉCIDE À L'UNANIMITE

- **DE CONSTATER** la tenue du débat sur le Comptes Administratif 2023 du Budget Général de la Commune mentionnés ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** que l'exécution budgétaire du Compte Administratif 2023 du Budget principal est en concordance avec le Compte de Gestion 2023, et conforme, dans son résultat de clôture 2023 auxdits Comptes de Gestion établis par le Comptable, vus et certifiés par le Comptable supérieur de la Direction Départementale des Finances Publiques ou son délégué ;

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT- ARRONDISSEMENT DE BEZIERS-CANTON DE PEZENAS

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 09-04-24 N°2 B) DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, Mme Nelly SORLI, M. Gérard ORTIZ Mme Sylvie SALVADOR, M. Jean Louis LAUX, Mme CAPDIVILA Céline, Mme LE GOFF Angelica, Mme Fabienne FABRE, Mr, Mr Thierry SICARD
Mme Marie Line THIEULES,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

ABSENTS EXCUSES : Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Ana BAYONA, M. Franck LERICHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAPDIVILA Céline

OBJET : Adoption du compte administratif 2023 du Budget annexe de marche GAY

✓ *VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur les comptes administratifs, présentés par le Maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, des comptes de gestion établis par le comptable de la collectivité territoriale.

L'existence de ces deux comptes permet de les rapprocher l'un de l'autre pour vérifier d'une part, la conformité des résultats de l'exercice et d'autre part, que les consommations de crédits respectent bien les autorisations budgétaires votées.

Le Compte Administratif, élaboré par le Maire, est un document de synthèse retraçant l'exécution budgétaire au cours de l'exercice et la rapprochant des autorisations budgétaires votées par le conseil. Il fait apparaître les résultats budgétaires des exercices.

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qu'il appartient donc au Conseil Municipal d'élire son Président de séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif.

L'exécution du Budget annexe de marche GAY se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2023	2 165 180.38 €	1 908 179.27 €	- 257 001.11 €
Reports de l'exercice 2022	0.00 €	257 001.11 €	257 001.11 €
Résultat cumulé	2 165 180.38 €	2 165 180.38 €	0.00 €
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2023	1 200 094.95 €	0.00 €	1 200 094.95 €
Reports de l'exercice 2022	0.00 €	1 200 094.95 €	1 200 094.95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	1 200 094.95 €	1 200 094.95 €	0.00 €

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré**

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE NOMMER** à la place de monsieur Laurent DURBAN , président de séance, Mr Bernard ICHE , 1^{er} adjoint de la commune

Monsieur Laurent Durban étant sorti, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT,

DÉCIDE À L'UNANIMITE

- **DE CONSTATER** la tenue du débat sur le Comptes Administratif 2023 du Budget annexe de marche GAY mentionnés ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** que l'exécution budgétaire du Compte Administratif 2023 du Budget annexe de marche GAY est en concordance avec le Compte de Gestion 2023, et conforme, dans son résultat de clôture 2023 auxdits Comptes de Gestion établis par le Comptable, vus et certifiés par le Comptable supérieur de la Direction Départementale des Finances Publiques ou son délégué ;

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 09-04-24 N°3 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, Mme Nelly SORLI, M. Gérard ORTIZ Mme Sylvie SALVADOR, M. Jean Louis LAUX, Mme CAPDIVILA Céline, Mme LE GOFF Angelica, Mme Fabienne FABRE, Mr, Mr Thierry SICARD
Mme Marie Line THIEULES,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

ABSENTS EXCUSES : Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Ana BAYONA, M. Franck LERICHE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme CAPDIVILA Céline

OBJET : Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique, et que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal selon les modalités ci-après :

Résultat de Fonctionnement au 31/12/2023	
Dépenses	1 666 949.19
Recettes	4 423 600.77
Résultat de fonctionnement	2 756 651.58
Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2022	1 403 924.36
Résultat de clôture de l'année 2023	4 160 575.94

Résultat d'Investissement au 31/12/2023	
Dépenses	1 424 598.85
Recettes	772 014.49
Résultat de Clôture de l'exercice 2023	- 652 584.36
Résultat d'investissement reporté de l'année 2022	287 877.19
Solde d'exécution négatif reporté (D001)	- 364 707.17

Affectation du Résultat de Fonctionnement	
Affectation à la Section d'Investissement (1068)	364 707.17 €
Excédent de fonctionnement reporté (R 002)	3 795 868.77

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oùï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du Budget principal selon les modalités présentées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

COMMUNE DE POMÉROLS**EXTRAIT 09-04-24 N°4 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, Mme Nelly SORLI, M. Gérard ORTIZ, Mme Sylvie SALVADOR, M. Jean Louis LAUX, Mme CAPDIVILA Céline, Mme LE GOFF Angelica, Mme Fabienne FABRE, Mr, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

ABSENTS EXCUSES : Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Ana BAYONA, M. Franck LERICHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAPDIVILA Céline

OBJET : Vote des taux d'imposition pour l'année 2024

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les collectivités sont conduites chaque année à se prononcer par délibération sur les taux d'imposition des taxes locales (foncier bâti et non bâti) avant le 15 avril 2023 et que depuis 2023 le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

En conséquence, Monsieur le Maire propose pour l'année 2023 de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.23 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72.37 %
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.25 %

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT- ARRONDISSEMENT DE BEZIERS, CANTON DE BÉZENAS

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 09-04-24 N°5 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 9 avril 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, Mme Nelly SORLI, M. Gérard ORTIZ, Mme Sylvie SALVADOR, M. Jean Louis LAUX, Mme CAPDIVILA Céline, Mme LE GOFF Angelica, Mme Fabienne FABRE, Mr, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES,

MANDANTS ET MANDATAIRES :

ABSENTS EXCUSES : Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Ana BAYONA, M. Franck LERICHE

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAPDIVILA Céline

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Principal

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2024 du Budget Principal et précise que le vote s'effectue :

- Par chapitre.
- Sur la colonne « propositions nouvelles »

Les vues d'ensemble des Budgets Primitifs 2024 se présentent de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2024		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitres	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 011	Charges à caractère général	878 800.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	974 993.00 €
Chapitre 014	Atténuation des produits	34 207.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	268 000.00 €
Chapitre 66	Charges financières	25 000 .00€
Chapitre 67	Charges spécifiques	0.00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	21 000.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES RELLES		2 202 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 795 868.77€
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	9 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		6 006 868.77 €
D 002 - Résultat reporté ou anticipé		0.00 €
TOTAL CUMULÉ		6 006 868.77 €
Recettes		
Chapitres	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 013	Atténuations de charges	5 000.00 €
Chapitre 70	Produits services, domaine et ventes diverses	73 500.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	45 200.00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 458 000.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	520 300.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	60 000.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	0.00 €

Chapitre 77	Produits spécifiques	
	TOTAL DES RECETTES	0.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 000.00 €
Chapitre 043	Opérations d'ordres à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 211 000.00 €
	Résultat anticipé reporté 2023 (002)	3 795 868.77 €
	TOTAL CUMULÉ	6 006 868.77 €
BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Chapitres/Opérations	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	160 000.00 €
Chapitre 204	Subventions d'Equipement versées (hors opérations)	8 534.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 169 825.77 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 650 000.00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds, divers et réserves	0.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	75 000 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 060 000.00 €
Chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES RELLES	5 123 359.77 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	49 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	5 172 359.77 €
	Résultat reporté 2023 (001)	364 707.17 €
	TOTAL CUMULE	5 537 066.94 €
Recettes		
Chapitres/Opérations	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 13	Subventions d'investissements (hors 138)	261 700.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00 €
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	261 700.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves /FCTVA	643 628.17 €
Chapitre 138	Autres subventions d'investissement non transférables	0.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0.00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	826 870.00 €
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 470 498.17 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 732 198.17 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	3 795 868.77 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	9 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	5 537 066.94 €
	R 001	0.00 €
	TOTAL CUMULE	5 537 066.94 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** chaque chapitre du Budget Primitif 2024 du Budget Principal tels que présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

* Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement